

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-1130

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 12

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 26, substituer aux mots :

« au I du présent article »

les mots

« à l'article 200 *quater* C dans sa rédaction résultant de la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel